Lokus Architecture du paysage
Studio Campus Architecture, Urbanisme, Participation
Ecorce Écologie, Gestion des eaux
ARA Ingénierie
Stratec Mobilité







PARC DES MAILLAGES

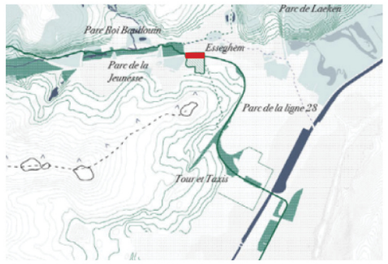
MISSION D'AUTEUR DE PROJET RELATIVE À
L'AMENAGEMENT DU FUTUR PARC DES MAILLAGES

Service Contrat de quartier durable, Aurore Rousseau
Chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette

pour la Commune de Jette

OFFRE DU 12.05.26

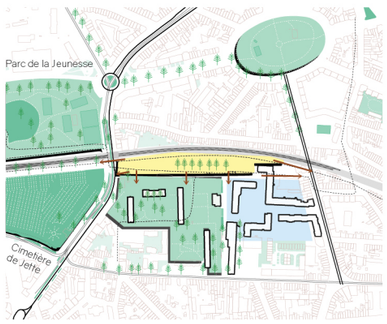
I. LA MARE, L'HIPPODROME, L'USINE À GAZ, LA FRICHE, ET... LE PARC DES MAILLAGES



1.



2.



3.

1. La carte Ferraris (1777) montre les activités piscicoles qui avaient lieu sur le site du Parc des Maillages.

2. Le futur Parc se trouve en fond de vallée, au coeur d'un système de parcs (Carte Studio Paola Vigano)

3. Un site à l'articulation d'ensembles urbains aux logiques différentes : le quartier Hippodrome, le site Esseghem, le Cimetière de Jette et le Parc de la Jeunesse.

Le parc des Maillages s'inscrit dans un petit territoire à l'histoire urbaine riche en rebondissements.

Modelé par la **présence du Molenbeek et de ses affluents (1)**, ce paysage humide a successivement accueilli des **activités piscicoles (2),** des infrastructures ferroviaires, **un hippodrome**, puis les installations logistiques d'une usine à gaz. Hormis des sols pollués, rares sont les traces de ce passé hétéroclite sur la friche, aujourd'hui marquée par des discontinuités topographiques et son enclavement.

Un peu plus haut, **la grande mutation du site Esseghem** est presque achevée, grâce aux projets initiés par le CQD Magritte et, plus spécifiquement, grâce au projet de réaménagement des espaces publics qui requalifie ces espaces ouverts jadis anonymes en proposant de nouvelles figures claires. En ce sens, le projet du parc des Maillages est le dernier maillon d'une des grandes mutations de complexes modernistes à Bruxelles, et il est essentiel que le projet se raccorde au projet de Studio Paola Vigano en **prolongeant notamment le belvédère** jusqu'aux rails, et en continuant le **parcours ludique dans la topographie**.

Le premier enjeu, selon nous, est de proposer un horizon enthousiasmant pour le parc, **partagé par les nombreux acteurs à mobiliser**.

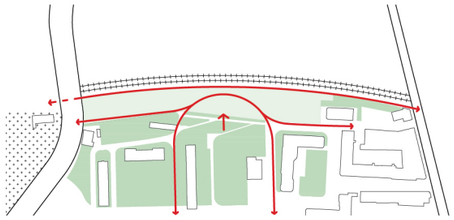
Le projet ne doit pas être conditionné par les nombreuses variables qui subsistent dans le projet, comme par exemple, le tracé exact de la cyclostrade ou encore les modalités de financement. Notre projet propose donc un cadre structurant, capable d'accueillir ces variables sans en dépendre.

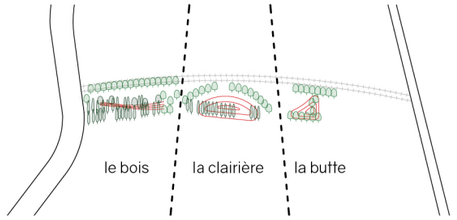
Le parc se conçoit comme une **armature spatiale robuste**, qui relie et raccorde **les pièces paysagères environnantes (3)** aux maillages bleus et verts à l'échelle métropolitaine, mais aussi comme un système **ouvert, évolutif et déployé par séquences**. Cette approche permettra d'articuler différentes temporalités de réalisation, d'intégrer des logiques de phasage et d'appropriation du parc.

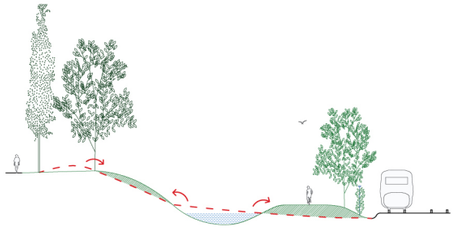
Le deuxième enjeu consiste à proposer un projet générant une **diversité de nouveaux usages**, afin d'en faire un **lieu de destination** et non seulement un lieu de passage. Notre proposition repose sur la création d'une série d'espaces naturels et ludiques, **pensés pour tous les âges et tous les corps**, complémentaires avec les équipements des espaces publics environnants. Nous détaillerons également dans cette offre la métholodogie pour préciser les futurs usages en dialogue avec les premiers concernés par ces aménagements : les habitants du quartier.

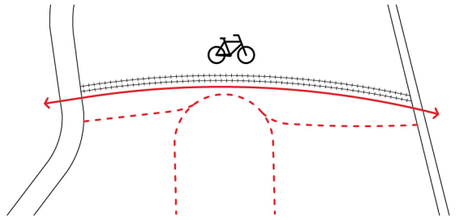


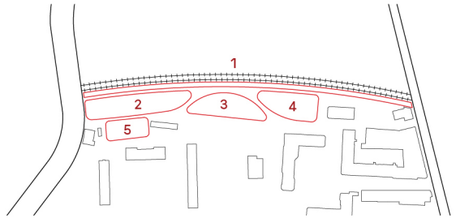
II. LES 5 AMBITIONS DU PROJET











1. la Cyclostrade | 2. le Bois | 3. la Clairière | 4. la Butte | 5. le Potager

1. PROLONGER “LE SOL MODERNE” JUSQU’AU RAILS: TISSER AVEC LES PROJETS ESSEGHEM ET HIPPODROME

Le projet du parc des Maillages ne peut pas être pensé comme un projet autonome, mais comme **le prolongement des réaménagements en cours** de ce morceau de ville, notamment ceux du quartier Hippodrome ainsi que ceux des espaces publics du site Esseghem réalisés par le Studio Paola Viganò.

La composition du parc vise donc à :

- **Se raccorder aux deux axes perpendiculaires aux rails** en les reliant par un chemin en arc de cercle ;
- **Prolonger le « belvédère »** du projet du Studio Paola Viganò jusqu’aux rails
- **Intégrer**, dans la composition du parc, les **parcelles d’Elia et de la Ville de Bruxelles.**
- **Se raccorder** au boulevard De Smet de Naeyer, axe structurant à l’échelle de la métropole, le pont Delva axe structurant de Laeken, et à la rue Jules Lahaye, colonne vertébrale à l’échelle du quartier Esseghem, qui représentent des limites pour l’instant relativement étanches.

2. DES USAGES DÉFINIS PAR LES STRUCTURES PAYSAGÈRES EXISTANTES, QUI SERONT PRÉCISÉS AU TRAVERS DU PROCESSUS PARTICIPATIF

Le parc sera désormais équipé, chaque sous-espace deviendra un véritable lieu d’expérience, en se basant sur les structures paysagères préexistantes : **le bois, la clairière et la butte.**

Cette **organisation tripartite** permet de créer une variété d’espaces aux ambiances et équipements variés, tout en garantissant une identité commune, en proposant “**le bon programme au bon endroit”** - des activités calmes à proximité des logements, des **espaces de jeux dans les pentes,** des activités plus bruyantes à proximité des rails.

Penser le projet en une serie de sous-espaces permettra également de **cadrer les actions participatives** car elle permet de cibler des zones à équiper, d’autres à végétaliser, et de thématiser la programmation.

3. REMODELER LES BUTTES : GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES LIMITES

Le projet de réaménagement des espaces publics d’Esseghem contribue déjà largement à **retrouver une pente paysagère jusqu’en fond de vallée**, en supprimant le grand socle en béton qui brise la topographie, les bords contraints faits de murs, de différences de niveaux ou de barrières visuelles qui n’ouvrent pas le site au grand paysage.

La topographie du Parc des Maillages, rendue complexe par les amas de buttes laissés par différents chantiers/activités humaines, est elle aussi retravaillée sur l’ensemble du parc :

- **retrouver une pente lisible** jusqu’en fond de vallée ;
- **créer un petit talus** au niveau de la cyclostrade pour dissimuler la clôture de 2.2 m implantée au niveau des rails ;
- **utiliser les pentes pour créer des lieux ludiques** (amphithéatre, espaces de jeux).

Ce façonnage des terres permettra également de gérer de façon intégrée les eaux pluviales du site, en créant de légères dépressions qui récolteront les eaux et les infiltreront lentement.

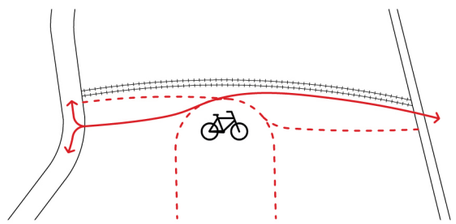
A ce stade du projet, l’idée est d’évacuer le moins de terres possibles (hormis les terres contaminées par la Renouée du Japon et les terres polluées) et d’arriver à un équilibre entre les nouvelles buttes et les zones creusées.

4. UN MAILLAGE CLAIR QUI PERMET D’ACCOMODER LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE LA CYCLOSTRADE

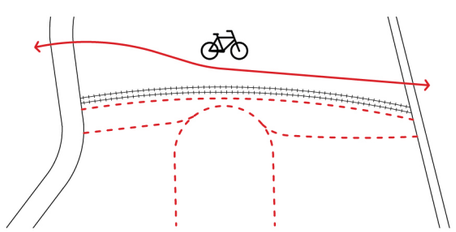
La composition du parc repose sur un **principe très simple** : deux chemins principaux interconectés relient toutes les différentes zones du quartier et délimitent des sous-espaces. Le tracé de ces **deux axes structurants** ont été dimensionnés pour accueillir les **différentes options envisagées** pour le tracé de la cyclostrade, à savoir :

- soit un passage le long des voies, solution privilégiée et représentée ci-dessus ;

- soit un passage le long des voies au niveau de l’Hippodrome, rejoignant ensuite le boulevard De Smet de Naeyer ;



- soit un passage par la rue du Gaz et la rue Saint-Norbert, dans ce cas de figure un chemin piéton serait toutefois réalisé en bas du Parc, le long des rails, pour conserver les usages dans cette partie du Parc.



5. FAIRE AVEC LES INCERTITUDES : UN PROJET AGILE

Les incertitudes opérationnelles, notamment financières, invitent à une approche évolutive du projet. Celui-ci est donc pensé comme un système ouvert, évolutif et **réalisable par séquences**, permettant d’articuler différentes temporalités de mise en œuvre et d’appropriation.

Plusieurs phasages sont possibles, ce qui permet de faire face à l’enjeu du financement du projet :

- la Cyclostrade ;
- le Bois ;
- la Clairière ;
- la Butte ;
- le Potager.

Tous pouvant être réalisés de façon indépendante mais formant un tout cohérent.

III. LE PROJET

Notre proposition prend appui sur les qualités existantes du site : un patrimoine arboré remarquable, une topographie marquée ouvrant des perspectives sur la ville, ainsi qu'un rôle de « pièce » de connexion offrant au lieu une grande diversité d'usagers. Le projet vise à créer un véritable parc, venant compléter la trame verte existante, où la gestion des flux et des eaux est intégrée dès la conception afin de proposer un espace aux multiples qualités: usages variés, sobriété, biodiversité, confort et résilience.

Le Parc des Maillages est pensé comme un ensemble de séquences paysagères aux atmosphères diverses, offrant une expérience riche et complémentaire, capable de répondre à des attentes multiples : un endroit pour se poser, pour contempler, pour jouer, pour être au vert, pour être à l'air, pour aller lentement, pour aller vite, etc.

D'Ouest en Est, la promenade débute par une allée traversant le « Bois », guidant naturellement le promeneur vers le cœur du parc. De petits chemins secondaires, se transformant ensuite en escaliers, traversent le sous-bois et donnent accès à des structures de jeux intégrées à la topographie, menant vers la partie basse du parc.

À la sortie du bois, le chemin s'ouvre au ciel. D'un côté, un belvédère offre une vue sur Bruxelles ; de l'autre, un espace plus intime, entouré d'arbres, accueille la « Clairière ».

En poursuivant sur le chemin principal, le promeneur a ensuite le choix entre rejoindre la Cyclostrade ou atteindre la « Butte panoramique » et sa pelouse.

Située au niveau de la Cyclostrade, celle-ci permet soit de rejoindre la rue Emile Delva via une passerelle (avec une pente de 4%), soit de rejoindre la zone de jeux située au pied du « Bois ».





1. Des jeux intégrés à la topographie



2. Un parcours ludique au travers de la zone humide



3. Des zones humides végétalisées pour gérer les eaux et diversifier les milieux



4. Des plateformes pour se ballader, observer et s'installer



5. Un amphithéâtre de verdure d'où profiter de la vue



6. Un pont équipé d'un parcours fait de rochers pour s'amuser ou s'assoir et d'une station vélo (arceaux + borne de réparation)



7. Un potager et une serre accessibles à tous

IV. LE BOIS, LA CLAIRIÈRE ET LA BUTTE



Le Bois ludique

L'aire de jeux du parc des Maillages **profite de la forte topographie** du site pour offrir différentes structures de jeux, telles que des toboggans, une corde d'escalade et des parcours au travers du Bois. En partie basse, une zone humide est aménagée entre la Cyclostrade et l'espace de jeux. Un petit parcours permet de traverser ce milieu de manière ludique, afin de sensibiliser les enfants à sa richesse écologique. Le chemin 'bas' passant au milieu de ces deux espaces continue vers le pont où un parcours ludique et une station vélo (composée d'arceaux et d'une borne de réparation) sont proposés. Le chemin continue ensuite dans le cimetière où une connexion est imaginée, étendant ainsi la promenade au-delà de la parcelle et participant à la **création d'un parcours 'frais' à travers les différentes communes**.



La Clairière humide

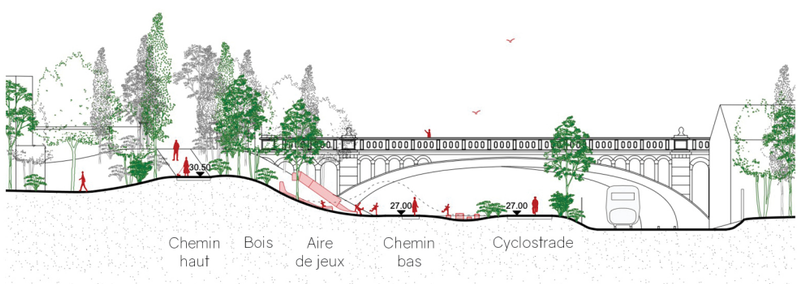
Située au niveau intermédiaire du parc, **la Clairière est dédié au calme et à la biodiversité**. La couronne d'arbres qui entoure la clairière offre cette protection et crée cette sensation d'intimité. Celle-ci est renforcée par la légère déclivité du sol qui crée au centre de l' espace une zone humide. Les abords de la zone humide sont engazonnés et pensés comme des lieux de repos, tandis qu'un cheminement constitué de plateformes permet de circuler au-dessus de la zone humide, ou de s'y arrêter et d'**observer la faune et la flore.**

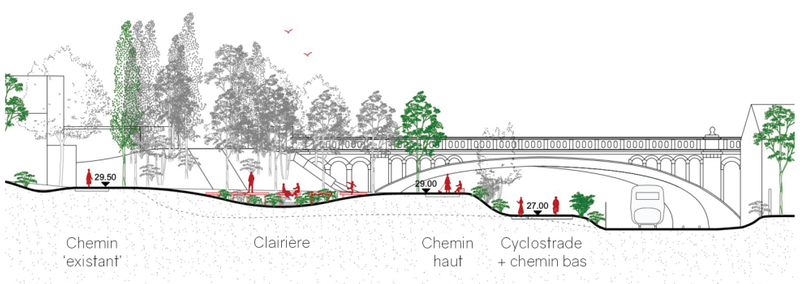


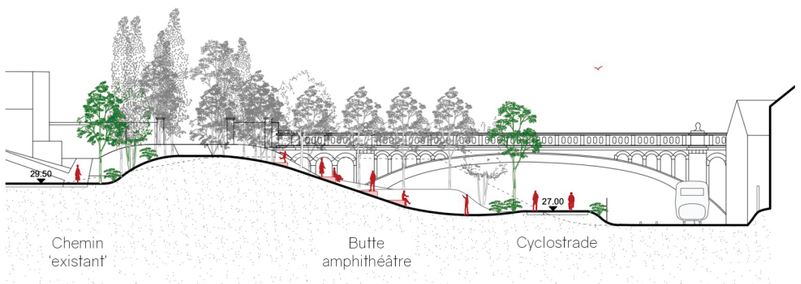
La Butte panoramique

Ici, la topographie a été retravaillée afin de **créer un point haut** du côté des logements du quartier de l'Hippodrome, offrant aux résidents un premier plan végétal qualitatif tout en constituant une protection physique contre les nuisances sonores.

Côté parc, la butte est aménagée de petites plateformes d'assise permettant de profiter de la vue. Leur disposition suggère un amphithéâtre et préfigure un auditorium à ciel ouvert pouvant **accueillir de petits événements** sur la pelouse en contrebas. Situé au niveau de la Cyclostrade, ce vaste espace libre accueille des usages multiples et constitue l'un des lieux dynamiques du parc.







V. GESTION DES EAUX PLUVIALES, POLLUTION ET ENTRETIEN

Nature et plantations

Un aspect primordial de notre proposition est la végétation. Les arbres sont préservés, et de nouveaux sujets seront plantés, intégrant les différentes strates : arbres, arbustes, vivaces, graminées, etc. La palette végétale consiste en une diversité d'essences, privilégiant les espèces indigènes issues des listes de Bruxelles Environnement. Les espèces choisies sont adaptées au contexte local, au changement climatique et aux objectifs du projet (malheureusement, la phytoremédiation ne sera pas une solution ici, les polluants en présence sur le site ne pouvant être éliminés par des plantes).

La stratégie végétale proposée vise à renforcer le rôle du parc comme maillon du réseau écologique local, en travaillant la topographie comme support de diversification des milieux.

Le projet cherchera à créer un gradient entre des secteurs plus secs, des lisières arbustives, des prairies fleuries et quelques poches plus humides dans les points bas, en écho au contexte d'ancien fond de vallée du Molenbeek. Ces dépressions temporairement humides permettront de développer des milieux devenus rares en ville – prairies humides, ourlets hygrophiles, etc – favorables à terme aux espèces phares des milieux humides, notamment les amphibiens, et susceptibles de rendre le site plus accueillant pour des espèces ponctuellement observées à proximité comme la Bergeronnette des ruisseaux.

Une attention particulière sera également portée au Moineau domestique, bien présent dans les alentours malgré son déclin à Bruxelles, par la mise en place d'arbustes indigènes à baies, de massifs produisant graines et abris, de zones peu fauchées, de petits points d'eau, de bains de poussière et, le cas échéant, de nichoirs collectifs intégrés aux limites ou constructions voisines.

Ces orientations seront consolidées par un diagnostic écologique ciblé, des relevés de terrain et une cartographie des habitats, afin d'ajuster précisément les plantations aux potentialités réelles du site.

Espèces exotiques envahissantes

La stratégie de plantation intégrera également une gestion attentive des espèces exotiques envahissantes déjà identifiées ou suspectées. Une attention prioritaire sera portée à la Renouée du Japon (Fallopia japonica), présente sur la zone remblayée par Infrabel et dont la gestion devra être assumée par celui-ci, afin d'éviter toute dissémination lors des travaux et des mouvements de terres. Les terres contaminées par la Renouée ne seront pas réutilisées sur site mais évacuées vers un centre de traitement adapté.

Pour les autres espèces relevées – Buddleja davidii, Lonicera japonica (à confirmer) et Prunus laurocerasus – un inventaire précis sera réalisé en phase de diagnostic afin de localiser les foyers, d'évaluer leur dynamique et de formuler les recommandations nécessaires : suppression ciblée, limitation de la propagation, remplacement progressif par des essences indigènes et suivi dans le futur plan de gestion écologique du parc.

Gestion des espaces verts

La gestion des espaces verts est prévue selon le principe d'une gestion differenciée, qui permet de diversifier les types d'espaces verts. Une distinction est faite entre les zones 'intensives' et 'extensives'. Pour ces dernières, un fauchage est prévu deux fois par an, avec ramassage et evacuation des déchets. Cela permet de réduire le taux d'entretien des espaces verts, mais également de favoriser la biodiversité sur le site (attraction de pollinisateurs, etc) et de créer différentes ambiances au sein du parc. La gestion guide ainsi l'utilisation de l'espace, avec des zones plus sauvages et tranquilles, mais également des espaces actifs, pour jouer, se recontrer, etc.

Pollution du sol et conditions d'infiltration

A ce stade, les informations disponibles indiquent que le périmètre du parc est concerné par des pollutions en cyanures dans le sol et les eaux souterraines. Une première lecture du rapport d'Aries, basée sur l'ancien cadre d'interprétation du Code de bonne pratique, conduisait à exclure l'infiltration. Cependant, le cadre actualisé permet d'envisager une infiltration pour autant qu'elle soit raisonnable et validée par une étude de risque actualisée, réalisée par un bureau agréé en pollution du sol lorsque le projet sera précisé. La pollution est liée à une dispersion depuis l'amont et présente des concentrations limitées sur le site ; cela permet de défendre une ambition de zéro rejet, à condition de privilégier une gestion diffuse et répartie : infiltrer les eaux des cheminements dans les espaces verts adjacents est envisageable, tandis que la concentration d'eaux issues de grandes surfaces imperméables vers de petits dispositifs d'infiltration sera évitée.

Gestion de l'eau

Au stade du concours, la stratégie de gestion des eaux pluviales prend appui sur une première lecture des contraintes de sol et de pollution pour formuler un principe simple : gérer l'eau au plus près de son point de chute, limiter les concentrations et tendre vers un parc à zéro rejet.

L'aménagement privilégiera dès lors des surfaces largement perméables et une infiltration diffuse sur l'ensemble du site. Les cheminements seront conçus comme des surfaces drainantes, ponctuées de noues peu profondes directement adjacentes, dimensionnées pour recevoir les eaux des surfaces contiguës sans créer de dispositifs d'infiltration concentrée.

Cette approche permet de faire de l'eau un élément structurant du dessin du parc tout en restant compatible avec les contraintes de pollution existantes. Après attribution, ces principes seront vérifiés et affinés par l'analyse des études disponibles*, la lecture fine de la topographie, de l'hydrogéologie et des sols, ainsi que par les pré-dimensionnements nécessaires en lien avec l'actualisation éventuelle de l'étude de risque.

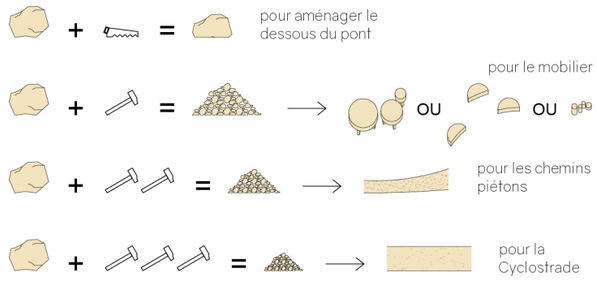
Plantations et sentiment de sécurité

Les aménagements du parc sont pensés pour conférer un sentiment de sécurité à toutes et tous. C'est pourquoi les arbres de hautes tiges seront privilégiés et les arbustes à grand développement proscris afin d'éviter les zones de masque. Ceci garantira une visibilité lointaine et une co-surveillance sociale rassurante.

Matérialité

Les revêtements de sol, le mobilier et les rochers du parc seront issus d'un même matériau de base: la pierre. D'origine locale, belge, elle sera choisi en fonction de la teinte que l'on voudra donné au parc.
L'idée est d'utiliser cette même pierre pour tout, façonné en fonction des usages voulus :
- sciée pour offrir une base stable aux assises informelles ;
- concassé grossièrement puis lié dans un béton pour créer les plateformes de la Clairière, les gradins de la Butte et le parcours au travers de la nous du Bois ;
- concassé finement pour les chemins piétons (pentes et matérialité répondant aux normes PMR) ;
- concassé très finement et lié dans un béton pour la Cyclostrade.

Ceci garantira une unité et une cohérence de matériaux au sein du parc et une grande durabilité.

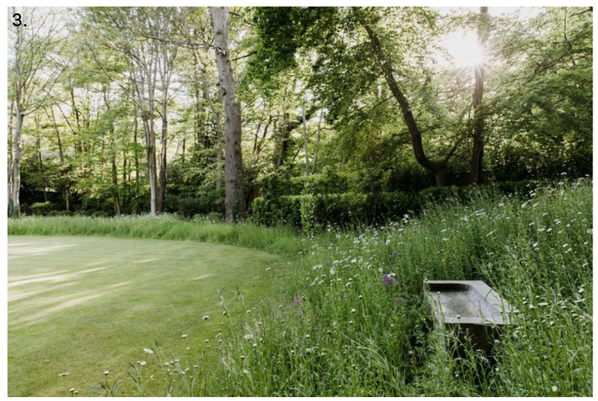


1. des zones humides pour diversifier les écosystèmes
2. des arbustes comme abris ou sources de nourriture pour la petite faune

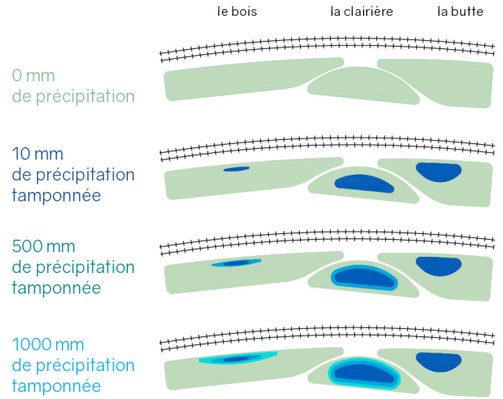

1.


2.

3. photo de la mise en pratique d'une gestion différenciée


3.

4.




5.

4. schéma d'infiltration des eaux du futur parc en fonction de la hauteur capable des noues

5. dispositif de récupération des eaux qui sera mis en place dans le chemin au travers du bois : les filet d'eau transversaux à la pente permettent de rediriger les eaux vers les zones végétalisées adjacentes, minimisant ainsi les risques de concentration trop importante d'eau en bas de la zone minérale

* : en collaboration avec BRUSSEAU et le facilitateur Eau (Bruxelles-Environnement)